

Procès-Verbal de la séance du 28 mars 2006

Sont présents :

- M. Philippe DECREY, Maire
Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative
M. Claude DÉTRUCHE, Conseiller administratif
- M. Roland DROZ, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., JAQUET, KABY, NOTARO et TOMASINI
MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, KILCHER, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON

Excusés :

- MM. FAVRE et GAUTIER

Ordre du Jour :

1. Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1. Conseil municipal
 - séance du 7 février 2006.
 - 1.2. Commissions réunies avec la commune de Puplinge :
 - séance du 5 avril 2005
 - séance du 27 septembre 2005
 - séance du 24 novembre 2005
2. Assermentation de M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, du groupe radical en remplacement de M. Michel Walter, démissionnaire. (DA-06-05)
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Désignation de 87 jurés pour les tribunaux pour l'année 2007. Discussion. Vote. (DA-06-06).



7. Pétitions :

7.1. Concernant la création d'un cheminement pédestre franchissant le Foron, dans le cadre du projet MICA. Discussion. Vote.

7.2. Concernant les nuisances dues au Centre sportif de Sous-Moulin. Discussion. Vote.

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 20'000,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse. Discussion. Vote. (DA-06-01).

9. Demande d'un crédit de construction de Fr 461'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs du secteur du chemin des Mésanges, chemin des Pinsons. Discussion. Vote. (DA-06-07)

10. Octroi d'une subvention extraordinaire de Fr 20'000,- ainsi qu'un prêt de Fr 10'000,- à l'association Diabolo. Discussion. Vote. (DA-06-08)

11. Demande d'un crédit de Fr 235'000,- en vue de l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers et du service de voirie communal. Discussion. Vote. (DA-06-09)

12. Demande d'un crédit de Fr 50'600,- en vue de financer les investissements 2006 du Centre Sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-06-10)

13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialiste-verts, ayant comme intitulé : « Pour la mise en place d'une véritable démarche de démocratie participative ». Discussion. Vote. (MM-06-02)

14. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, du groupe radical, ayant comme intitulé : « Accessibilité des locaux propriété de la commune de Thônex ». Discussion. Vote. (DM-06-01)

15. Propositions du Conseil administratif.

16. Questions écrites.

17. Propositions individuelles.

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Conseil municipal – séance du 7 février 2006

M. Agraniou demande les corrections suivantes à ses interventions :

Page 706, fin de page :

- « Jusqu'à ce jour j'ai toujours été satisfait des procès-verbaux et j'en remercie l'administration, mais je suis déçu de la teneur de celui du 13 décembre 2005, mais ceci n'est pas une critique envers la Mairie. Quand j'entends les propos du Maire j'ai l'impression d'avoir affaire à une décision qui ressemble à un acte dictatorial. »



Page 740, 1^{er} paragraphe :

- « Suite au débat et à cause du déficit de communication que nous avons eu en début de séance à ce sujet, je tiens à préciser que j'ai toujours respecté le travail de l'administration et j'étais loin d'imaginer la réaction qu'il allait y avoir suite à ma déclaration.

Page 719 et suivantes :

M. Castelli signale qu'il y a un exposé des motifs qui doit être supprimé car il n'a rien à voir avec le débat.

Suite à ces modifications ce procès-verbal est accepté par 21 voix « pour » et 2 abstentions.

M. le Président informe que le Bureau a décidé, suite aux problèmes liés à ces procès-verbaux, qu'à l'avenir seules les déclarations écrites figureront dans le procès-verbal et sur certains débats un petit résumé général sera fait.

1.2. Commissions réunies avec la commune de Puplinge :

- séance du 5 avril 2005

Le procès-verbal est approuvé par 22 voix « pour » et 1 abstention

- séance du 27 septembre 2005

Page 7 – intervention de Mme Jaquet :

- Demande à ce que l'on précise que le chemin dont elle fait mention est le chemin des Prés-Courbes.

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé par 20 voix « pour » et 3 abstentions.

- séance du 24 novembre 2005

Le procès-verbal est approuvé par 19 voix « pour » et 4 abstentions.

2. Assermentation de M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, du groupe radical en remplacement de M. Michel Walter, démissionnaire. (DA-06-05)

M. le Président demande à M. Marc Kilcher de se lever et de répondre : "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*



- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Kilcher : « *Je le promets* »

M. le Président prend acte du serment et le texte suivant sera transmis au Département :

- Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Marc Kilcher entre les mains de Monsieur Roland Droz, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 28 mars 2006. Le serment a été prêté devant l'assemblée par Monsieur Marc Kilcher.

M. le Président informe que M. Marc Kilcher va prendre la place de M. Michel Walter dans les commissions permanentes suivantes :

- Finances,
- Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile,
- Sports, Sécurité, Police & Militaire.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Droz, Président, porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. Courrier de M. Roger Bassetti, du 21 février 2006 :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai été très ému de l'accueil du Conseil municipal et de la reconnaissance que la Ville de Thônex a bien voulu faire de mon engagement depuis de nombreuses années auprès des intérêts de la commune.

Je souhaite ardemment que l'engagement qui a été le mien pendant toutes ces années, volontaire et bénévole, soit une incitation au développement des mêmes valeurs auprès des jeunes, présents ce 14 février 2006, et de tous les citoyens de Thônex, pour le maintien des activités qui font l'essence même de notre présence dans la commune.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, avec mes remerciements, mes respectueuses salutations.



3.2. Courrier de M. Guy Loutan, Conseiller municipal, reçu le 23 mars 2006 :

Monsieur le Président du Conseil Municipal de Thônex,

J'ai lu avec attention le procès-verbal de la séance du 7 février 2006 et tiens à remercier le secrétariat d'avoir rapporté les éléments clés, même si peu amènes, de la discussion. Il est vrai que les procès-verbaux sont peu élagués quand ils rapportent des critiques sur M. Loutan...

J'ai annoncé le 7 février que je quitterais la séance s'il n'y avait pas de décision sur le procès-verbal de la soirée. Je l'ai fait comme acte politique et non comme caprice. Et pense avoir bien fait, car ceci vous a permis un débat plus serein à propos des « outrances que je manifeste depuis le début de la législature ». La majorité de notre Conseil a eu ainsi toute liberté de sonner une sorte de « hallali » digne de chasse à courre. L'estocade « On ne peut malheureusement pas faire démissionner un Conseiller municipal » étant finalement portée dans une harmonieuse solidarité par notre Conseillère administrative en charge des dossiers les plus en rapport avec mes propositions !!!

J'aurais été présent que le procès-verbal aurait été certainement moins court, car je me serais cru obligé de préciser certains points à chaud. Je vais sereinement les évoquer dans ce courrier, avec la même franchise que celle de notre Conseil le 7 février à mon sujet.

Du moment que ces critiques figurent au procès-verbal et sont donc publiques, j'exerce mon droit de réponse en précisant ce qui suit :

Je remarque que notre groupe a toujours accepté les projets de n'importe qui du moment que l'idée nous semblait bonne. Lors d'un refus éventuel, les arguments étaient sur le projet et non sur l'auteur ! Pourtant, la majorité a, quasi systématiquement, refusé mes projets, certains sans débat aucun, alors que mes propositions étaient toutes en accord avec l'Agenda 21 qui nous tient à cœur. Arguments de ces refus : vice de forme, (ce que j'ai accepté), ou « on ne peut présenter un projet à chaque Conseil municipal »..., puis reproches ad personam du genre « vous n'allez jamais aux fêtes communales » lors du projet sur la fête des associations. « Outrances » ? Ce qui n'a pas empêché peu après grand merci, un Conseiller administratif de reprendre l'idée modifiée sous sa bienveillante paternité. Ai-je jamais non plus refusé de retirer un projet pour le présenter amélioré avec un autre groupe ?

Autre motif d'indignation : notre facilité à classer les pétitions sans aucune audition, les multiples courriers et malentendus avec le tenancier du restaurant de la piscine sans aucune rencontre sereine... Je me demande où sont les outrances dans notre fonctionnement !

Entre autres, on m'accuse de couper les cheveux en quatre ! Dommage que ce propos soit si général, il aurait été intéressant que loin des accusations vagues, des exemples soient donnés pour m'aider à m'amender.

Accusation encore lancée en public par un Conseiller administratif : je ferais « perdre du temps en corrigeant des points et des virgules à chaque procès-verbal ». J'ai relu toutes mes corrections de procès-verbaux et n'ai rien remarqué de ce genre (liste à votre disposition).



Par contre, j'ai précisé des points, à mon avis importants, pour le lecteur (par exemple au procès-verbal du 15 juin 2004 : j'ai défendu la pose de bancs conviviaux, et précisé ce qu'était un « contracting énergétique » que ni les lecteurs ni les élus ne semblaient connaître. Pinaillage sur des points et des virgules ? Procès-verbal dans lequel je demande aussi des excuses pour des accusations publiques mensongères faites par un élu libéral. Pinaillage sur des points et des virgules ? S'il est facile en public de rejeter un projet avec des arguments contre une personne, il n'est pas normal que la cible doive tout accepter sans droit de réponse public aussi. Et le procès-verbal est, malheureusement, pour les indécats qui s'y retrouveront, l'image de la politique menée par chacun de nous.

Selon le Conseil administratif, mes outrances, non précisées, ont eu raison de la patience du secrétaire général. Ce serait donc moi le méchant et le secrétaire la victime ? Ceci me semble un peu facile.

Et les libéraux d'en rajouter sur ce pauvre secrétaire. Depuis 3 ans en cas de problème, dans une exagérée timidité, n'aurait-il pas eu l'audace de me contacter à propos de mes excès de corrections, qu'il faille 3 Conseillers administratifs et 17 Conseillers municipaux pour prendre sa défense ? Aurions nous un secrétaire alibi ?

Je m'autorise plutôt à penser que c'est mon intervention de novembre 2005 sur la procédure surprenante suivie pour le mail arborisé qui a motivé le brusque élagage des procès-verbaux.

Voici ce qui m'a gêné dans cette procédure et que j'ai dit bien haut, mais qui n'est donc pas paru au procès-verbal :

- Demande d'autorisation au Département (22.07.2005) avant toute réelle étude ni débat en commission (je n'ai rien retrouvé dans les procès-verbaux des commissions malgré les affirmations du Conseiller administratif - Un débat a déjà eu lieu en commission de la Circulation, en date du 3 mars 2005 à ce sujet ;
- Publication en octobre 2005 dans le Chênois ;
- Autorisation délivrée le 1^{er} novembre 2005 ;
- Demande de vote immédiat du crédit au Conseil municipal le 15 novembre 2005 (même si le procès-verbal cite le Conseiller : « Je vous propose d'entrer en matière puis, de le renvoyer en commission » manipulation du procès-verbal ou erreur de transcription ? Erreur dirons-nous que j'ai eu la délicatesse de ne pas faire corriger à l'époque.
- Un vote immédiat était donc bien prévu avant toute séance d'information aux habitants, celle-ci étant prévue pour le 30 novembre « pour vous présenter le projet définitif et répondre à vos questions ».
- Puis, vote de la commission du 1^{er} décembre 2005 !

A noter que les 24h. imparties aux habitants entre la présentation et le vote en commission ne leur permettaient aucune étude ni commentaire. D'où leur pétition « urgente », classée elle aussi ! Enfin, vote final en plénière le 13 décembre 2005, avec reproches aux fourbes pétitionnaires d'un tiers de signatures abusives, comme si le mail arborisé n'était payé que par les impôts des habitants du Curé Descloids !!!

Et l'on me reproche mes « outrances », tout en parlant du respect qui change la vie, de transparence... !

Nous sommes ici pour faire avancer les affaires communales, dit notre Conseillère administrative. C'est bien certain, mais si nous sommes quatre groupes politiques c'est aussi pour ne pas dire oui amen à tout si l'on pense non, ou oui, mais autrement !



On ne peut faire démissionner un Conseiller municipal, remarque-t-elle encore dans une suggestion subtile. Ai-je trafiqué des procès-verbaux, ai-je nui à la réputation de quelqu'un, ou ai-je soulevé des faits à mon avis critiquables ?

Je ne ferais pas face à mes responsabilités d' élu ? Devrais-je défendre mes projets avec mollesse et tolérance devant n'importe quelle médisance ou fausseté pour être un bon Conseiller, ou mieux encore, ne présenter aucun projet, ce qui raccourcirait certes les séances ? Serait-ce ceci le bon élu dans l'idée de la majorité de notre Conseil ?

Et hop, nouvelle flèche, on lance le soupçon que je conditionne ma présence à la retranscription intégrale des séances. Voilà qui n'est en tout cas pas mon idée. Encore un avis sur ma personne et non sur mes projets. Mais il est bien certain que celui qui présente quelque chose a à cœur de défendre son projet et prend davantage la parole qu'un élu réservé. Et automatiquement il tient à ce que le procès-verbal rapporte les points forts du débat, donc amènera plus de corrections que s'il ne faisait qu'acte de présence.

J'assume totalement mon attitude dans mon travail d' élu et ne suis pas prêt à me taire devant ce qui me semble fourbe ou malveillant. Par contre, si les attaques personnelles et publiques me déplaisent souverainement, je reste toujours ouvert à des suggestions bienveillantes qui me permettraient d'être plus efficace et serait favorable à une bonne ambiance pour notre travail.

Enfin, le sommet du procès d'intention, un élu dont il ne faut pas prononcer le nom (cf. Harry Potter) a été débusqué, qui se serait fait passer pour une autorité communale, faisant ainsi retarder les travaux de l'école Marcelly ! Discrète enquête du Conseiller administratif par courrier à M. Mark Muller du 3 février 2006, dont voici un extrait de la réponse du Département du 14 février, sous le paragraphe, je cite :

Intervention d'une tierce personne :

Bien que la lettre ne le nomme pas il s'agit du Dr Loutan.

Ce dernier nous avait, au préalable, approché plusieurs fois ces derniers mois notamment pour obtenir des renseignements, à titre individuel, au niveau de la gestion des eaux à la parcelle pour deux autres projets : ...

... nous avons aussi parlé du projet de l'école de Marcelly-Tronchet et nous sommes renseignés pour savoir qui était, sur la commune, en charge de ce projet. Le Dr Loutan, bien qu'il semble être tout à fait favorable à un ouvrage de rétention d'eau à la parcelle, nous a par contre clairement indiqué qu'il n'était pas en charge de ce projet particulier, mentionnant le nom d'une autre personne qui n'a pas été contactée.

En conclusion, en aucun cas la décision du DomEau n'a été prise sur la base d'une recommandation ni d'un avis personnel (ce n'est pas la pratique du DomEau), en l'occurrence celui du Dr Loutan, mais bel et bien sur les données factuelles énumérées ci-dessus. Le DomEau maintient donc son préavis du 17 janvier 2006.

Fin de citation

Je vous remercie, Monsieur le Président de bien vouloir lire ce courrier, que je souhaite éclairant, à notre Conseil lors de notre prochaine séance, afin que ragots et médisances cessent, et que notre travail puisse se poursuivre avec chacun nos convictions et arguments, mais au moins dans le respect du public, et des personnes, faute d'apprécier leurs opinions. Le respect, n'est-ce pas, ça change la vie !



Avec mes remerciements et respectueuses salutations.

PS : j'accepte volontiers toute correction objective d'une erreur éventuelle de ce que je cite dans ce courrier.

J'accepterais aussi les excuses des personnes qui se sont laissées tromper à partir de faux bruits, ainsi que des auteurs de ceux-ci.

Mme Rochat : il y a certains mots qui m'ont interpellée dans la lecture de votre courrier et il me semble personnellement nécessaire d'y répondre. Lorsque vous dites que vous avez quitté votre siège en faisant un acte politique, je suis désolée nous ne pratiquons pas la même politique. D'autre part, un droit de réponse est en principe utilisé envers des personnes qui ont écrit quelque chose. En ce qui concerne les outrances dont vous faites mention, je tiens à préciser que ce que j'ai dit était lié à votre attitude et le fait de quitter une assemblée donne une image négative vis-à-vis des jeunes qui voudraient s'engager dans la vie politique. Quant aux excuses, seuls les fautifs sont en droit d'en formuler. Donc, n'en attendez en tout cas pas de ma part.

M. Decrey : je me permets de revenir sur le courrier relatif à l'école Marcelly dont nous fait part M. Loutan. Je voudrais préciser que deux oppositions ont été formulées sur ce dossier, dont une émanait de l'autorité communale concernant la gestion des eaux. Suite à ceci nous avons écrit à MM. Muller et Cramer afin d'obtenir des précisions à ce sujet et surtout connaître le nom de la personne qui aurait pu faire une opposition au nom des autorités. A ce jour, nous n'avons pas de réponse officielle et nous avons donc envoyé, dernièrement, un nouveau courrier aux deux Conseillers d'Etat.

M. Forte : je suis vraiment surpris d'apprendre, ce soir, que l'autorité communale aurait fait un recours sur le projet de l'école Marcelly, alors que la seule autorité qui peut le faire est le Conseil administratif et que visiblement ce n'est pas lui. On apprend que ce serait notre collègue M. Loutan ou je ne sais qui. On nous informe que les courriers du Conseil administratif au Conseil d'Etat sont sans réponse, mais M. Loutan nous fait part d'une réponse dont il serait en possession. Je suis perplexe et surpris de cette manière de faire. A titre personnel, l'acte politique que pourrait faire M. Loutan, suite à son départ précipité lors du dernier Conseil municipal, est de reverser ses jetons de présence, si minime soient-ils, à une œuvre sociale de la commune



M. le Président : je tiens à rappeler quelques points de règlement auquel les Conseillers municipaux sont soumis :

- Article 28 : les Conseillers municipaux sont tenus d'assister aux séances ;
- Ils sont tenus de s'excuser en cas d'empêchement ;
 - on peut annoncer, en début de séance, que l'on devra partir plus tôt pour des raisons que l'on a pas à justifier, mais il n'est pas tolérable que l'on quitte une séance pour désaccord politique.
- Seul le Président du Conseil municipal, mandaté par le Conseil municipal peut s'exprimer en tant qu'autorité municipale. Il n'est pas possible de le faire à titre individuel.
- Il convient également de rappeler que les débats des commissions sont à huis-clos et il convient de maintenir une certaine réserve sur ce qui est dit lors de ces séances, dans la mesure où ceci peut perturber des négociations entre le Conseil administratif et d'autres intervenants. Seuls les rapports de commission tels que figurant au procès-verbal de la séance du Conseil municipal sont publics.
- Le Conseil municipal se réunit pour débattre et je ne désire pas que l'on remplace le débat par de la matière écrite. Ceci me paraît inconvenant et totalement contraire au mode de fonctionnement d'un parlement. Je ne tiens pas à ce que l'on sur-règlemente notre manière de fonctionner, c'est une attitude à adopter.

M. Vacheron : je suis étonné que le Conseil administratif soit en possession d'un courrier destiné au Conseil municipal sans qu'il y soit mentionné « copie au Conseil administratif » . Il faut bien concevoir qu'il y a deux pouvoirs dans cette commune : l'exécutif et le législatif. Il me semble que dans ce cas la confidentialité n'est pas respectée.

- M. le Président : ce courrier est arrivé après la séance du Bureau, je l'ai transféré par courrier électronique aux autres membres du Bureau pour préavis et je présume que c'est de cette manière que le Conseil administratif en a été informé.
- M. Decrey : je tiens à rappeler à M. Vacheron que le Conseil administratif participe aux séances du Bureau et de ce fait a connaissance des courriers qui sont envoyés de part et d'autre. Le courrier de M. Loutan aurait déjà dû être déposé dans les temps et non pas entre le Bureau et la séance de ce soir. A l'extrême, M. le Président n'aurait pas été obligé de le lire.



M. Loutan : je vous remercie d'avoir lu ce courrier, même s'il est arrivé tardivement. Il est vrai que j'ai dû me renseigner et préparer mes arguments :

- Il est arrivé, dans chaque section politique, qu'un représentant quitte une réunion. J'admets votre choc mais, c'est dans le but aussi de choquer ! D'autant plus, que si j'étais resté jusqu'à la fin sans aucune garantie que quoique je dise soit porté au procès-verbal, franchement, cela ne valait pas la peine. Je suis sorti pour cette raison.
- En ce qui concerne l'image que l'on donne aux jeunes, elle doit montrer que l'on va au bout de ses idées quitte à remuer les pieds dans le plat de temps en temps.
- En ce qui concerne le fait de trafiquer les procès-verbaux, vous savez pertinemment que M. Decrey a demandé le vote immédiat pour mail arborisé de façon à planter les arbres assez tôt, alors que dans le procès-verbal figure qu'il demande le renvoi en commission. J'ai décidé de ne rien dire lors de la correction du procès-verbal.
- Pour ce qui est du sujet de l'opposition dans le cadre de la démolition reconstruction de l'école Marcelly, quand j'entends des bruits que tout le monde me rapporte et que j'en discute avec M. Hyde qui me répond : « je ne sais pas de quoi vous me parlez », je passe donc au Département et je consulte le dossier et vous m'accusez d'avoir des entrées officieuses dans les services de l'Etat.

M. le Président : nous allons mettre un terme à ce débat qui commence vraiment à durer.

M. Détruche : je tiens juste à préciser, afin que les choses soient claires, qu'il est logique que le Conseil administratif s'enquière auprès des services de l'Etat lorsque qu'un projet communal risque d'être bloqué suite à des oppositions. Ce qui est étonnant est que nous n'avons pas de réponse à ce jour, alors que M. Loutan, lui, semble en avoir une, qui doit émaner d'un simple fonctionnaire alors que nous attendons une réponse officielle du Conseil d'Etat. Il doit donc avoir dysfonctionnement dans le service concerné et ceci entrave les démarches du Conseil administratif par rapport à une autorisation de construire. La réponse dont vous faites mention dans votre courrier et en public, est hors contexte et n'est pas l'œuvre de M. Marc Muller.



- 3.3. A 23h. nous passerons au point 15 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1. Nouveaux électeurs

Le Conseil administratif organisera une séance d'information à la salle des Fêtes à leur intention courant septembre.

4.2. Mme Isabel Rochat, Vice-présidente du Conseil administratif

4.2.1. Urbanisme

Le projet de mise à jour du plan directeur communal sera prochainement présenté, le 9 mai 2006, à la commission de l'Urbanisme & Développement durable. De plus en plus, nous nous rendons compte qu'il s'agit d'un outil de référence majeur pour notre devenir en terme d'aménagement du territoire, surtout avec le projet du PAC MICA. Nous avons également jugé nécessaire de confier un mandat à des ingénieurs spécialistes en environnement pour faire face aux critères environnementaux qui deviennent de plus en plus exigeants.

4.2.2. Agenda 21

La commission qui va étudier les plans d'actions se réunira le 26 avril prochain. Je remercie les partis qui nous ont déjà fait part de leur remarques et attend les autres.

Une séance publique sur le thème de la mobilité sera organisée le 21 juin 2006 au Centre de Loisirs sous forme de table ronde avec divers intervenants spécialisés.

4.2.3. Pédibus

Un projet est en train de se mettre en place en vue d'instaurer une ligne « Pédibus » suite au transfert de certains élèves de l'école Marcelly dans les pavillons provisoires qui seront à la route de Jussy. Il est indispensable pour mener ce projet à bien que la démarche participative soit au point. A ce sujet, une information sur ce déménagement aux parents d'élèves aura lieu au début du mois de mai.



4.2.4. Famille d'accueil

Le règlement d'application et le contrat « cadre » des familles d'accueil est en train de prendre un virage très déplaisant et nous avons peur que des incidences financières pour la commune soient très lourdes. Je serais en mesure de vous en dire plus suite à la réunion des magistrats concernés du 3 avril 2006.

4.2.5. Finances

Les comptes de la commune sont bouclés et ils affichent un excédent de Fr 317'000,- toutes provisions faites.

4.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.3.1. Chênois Volley-Ball

C'est avec une grande satisfaction que nous avons appris que ce club a remporté le titre de Champion Suisse après avoir déjà remporté la coupe Suisse. Il est important de préciser que ce n'est pas uniquement dû au fait de l'acquisition de joueurs étrangers mais également à des jeunes issus du mouvement junior.

4.3.2. Centre sportif Sous-Moulin

Lors de sa séance du 22 mars 2006 le Conseil intercommunal n'a pas pu accepter les comptes 2005, car pour la deuxième fois en quasiment une année, le quorum n'était pas atteint. Ceci est très regrettable et je relèverai juste que trois membres sur dix-huit n'ont jamais assisté à une séance. Il appartient aux fractions politiques de réagir et de prendre des dispositions car ceci est inacceptable. Une nouvelle séance a été convoquée pour le 5 avril 2006.

Les Conseillers administratifs délégués sont préoccupés par la forte utilisation du P&R qui, à certaines heures, affiche « complet ». Des discussions avec la Fondation des parkings ont déjà eu lieu et une des dispositions qui va être prise assez rapidement sera d'appliquer un tarif dissuasif au-delà des 3h.30 de tarif préférentiel mis en place pour les sportifs et utilisateurs du restaurant. Des réflexions devront tout de même être menées en vue d'une extension future voire la construction d'un autre parking de dissuasion.



4.3.3. 10, ch. des Deux-Communes

Comme la loi le prévoit lors de travaux de rénovation, une séance d'information avec les locataires sera organisée le 8 mai 2006 à la salle des fêtes.

4.3.4. Commission des Bâtiments du 25 avril 2006

En accord avec le Président, cette séance sera consacrée à la visite du chantier de la piscine et des nouvelles installations de l'auberge communale. L'ensemble du Conseil municipal est invité à participer à ces deux visites qui seront suivies d'un cocktail dînatoire.

Au sujet de l'auberge nous devons reconnaître l'efficacité du service technique et des mandataires car dans un temps très restreint, cet établissement a pu ouvrir dans les délais. Je vous encourage à le faire connaître à votre entourage.

4.3.5. Démolition-reconstruction de l'école Marcelly

Hormis les travers dont nous avons parlé tout à l'heure, il est important de relever la parution de l'autorisation de construire dans la FAO de vendredi dernier. Nous allons donc mettre tout en œuvre pour éviter les désagréments dûs au déplacement des élèves et des enseignants, sous réserve de l'acceptation du crédit de construction. Je tiens également à soulever l'effort des responsables du Théâtrecique qui effectuent son déménagement dans de mauvaises conditions météo.

5. Rapport des commissions

M. le Président passe la parole aux différents Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

5.1. M. Alexis Hyde, Président de la commission « Ad-hoc Marcelly-Tronchet, séance du 9 février 2006 :

La séance s'est tenue en présence des mandataires, du Conseil administratif chargé du dossier et de la Conseillère administrative responsable des Finances.

Comme point principal nous avons abordé le devis général estimé au 31 janvier 2006. Une présentation est faite par M. Schär de l'objectif et des particularités de ce devis. Il s'agit d'un coût établi sur la base des matériaux et des surfaces à construire. Il est basé sur les travaux préparatoires à l'appel des soumissions qui permettent de faire un estimatif plus précis que des évaluations au cubage général. Les particularités et les limites de la procédure liées aux marchés publics sont aussi présentées et l'estimation générale sur laquelle nous nous sommes basés jusqu'à présent reste valable.



L'étape suivante sera de faire le devis général basé cette fois-ci sur les montants des soumissions retenues. Il peut y avoir des variations mais en l'état des réserves ou des prévisions croisées pour des soumissionnaires qui emporteraient plusieurs lots sont aussi prévues. La discussion qui suivit permis à tous les commissaires de se faire une idée et de comprendre les procédures de travail au niveau financier. Les soumissions ne vont pas tarder à rentrer.

Le paquet financier devrait être abordé en commission le 2 mai et la commission des Finances pourra se prononcer ensuite le 4 mai avant le Conseil municipal du 16 mai 2006. Le calendrier est respecté.

La commission accepte à l'unanimité le devis général estimé.

En divers une question est posée sur les particules fines en relation avec le chauffage au bois. Un spécialiste lausannois sera consulté et nous rendra compte.

5.2. Mme Rosemarie Egger, Présidente de la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile, séance du 28 février 2006 :

Cette commission a eu lieu en présence de MM. Savary et Ott, mandataires et portait sur le projet de modération du trafic au chemin du Foron. M. Savary explique qu'il est prévu de faire des bornes cyclables des deux côtés de ce chemin. Ensuite, il nous fait part d'un aménagement devant le cycle d'orientation où la commission a le choix entre une ou plusieurs élévations.. Lors de la discussion il est demandé si les « oreilles » seront maintenues ou déplacée. A l'unanimité, la commission décide la suppression des oreilles, l'aménagement des coussins « berlinois » ainsi qu'une grande « place » devant le cycle du Foron et la création d'une piste cyclable côté nord.

5.3. M. José Fischer, Président de la commission de la Culture & Loisirs, séance du 7 mars 2006 :

Assistent à la séance : M. Decrey, Maire, ainsi que M. Héritier et Mme Salamin.

1. Avec deux modifications apportées le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2005 a été approuvé par 7 oui et 3 abstentions.
2. Présentation par M. Gérard Héritier du programme culturel de la demi saison 2006 ainsi que celui prévu à Thônex pour la fête de la musique 2006.

M. Héritier a prévu une grande soirée inaugurale le 1^{er} septembre dès 18h30 à la Salle des fêtes avec invitation des autorités, des milieux culturels et artistiques ainsi qu'une partie officielle suivie d'une partie récréative et d'un cocktail dînatoire.

Dans la saison culturelle variée qui est projetée, certaines options sont déjà retenues concernant les dates.

Dès septembre il est prévu de présenter des spectacles humoristiques, du théâtre classique et comique, une comédie musicale, ainsi que des concerts variés.



Parmi les options prises, il en est cité quelques unes, dont :

- Marie-Thérèse Porchet devrait présenter cet automne un spectacle à 3 reprises.
- Anne Roumanoff présenterait son nouveau spectacle.
- Diverses autres options sont en cours, entre autres :

Denis Maréchal (un humoriste), une pièce classique de Maupassant, une pièce drôle « tout baigne » du théâtre comédie ainsi que d'autres en option; un show musical, Gary Kürtz un illusionniste qui propose un spectacle étonnant de qualité, la comédie musicale « Oliver Twist ». Un show musical de Nathalie Manser avec projection d'odeurs pour renforcer l'ambiance, ainsi qu'un spectacle de Noël adressé également aux écoles pour clore la saison.

Différents abonnements transmissibles seront proposés avec 25% de réduction sur les prix. Les chômeurs et bénéficiaires de l'AVS auront également droit à des réductions.

Concernant la fête de la musique projetée pour les 16 et 17 juin 2006 sous la tente de la place des fêtes près de la mairie elle devrait se dérouler gratuitement comme en ville de Genève et ramener du monde à Thônex, les activités étant de plus en plus chargées en ville de Genève.

Le programme de cette fête n'étant pas encore définitif, il sera proposé ultérieurement à la population chênnoise.

L'inauguration n'ayant pas été prévue au départ dans le budget culturel celle-ci fera l'objet d'un crédit complémentaire. Cette solution est acceptée par 9 oui et une abstention.

Une proposition de séparer la Fête de la musique du reste est refusée à l'unanimité.

Le projet ainsi amendé, présenté par M.Héritier est accepté à l'unanimité

3. Demande d'un soutien financier par le groupe de théâtre « a d o s c è n e ».

Après discussion, les membres de la commission ont accepté à l'unanimité cette demande et la proposition a été faite d'organiser un déplacement de la commission pour assister à leur prochain spectacle.

4. Divers : M. Decrey lance un rappel pour les personnes qui peuvent encore loger des gravesonnais lors de leur venue à Thônex les 20 et 21 mai 2006.

5.4. M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, séance du 9 mars 2006 :

1. Information sur les divers systèmes de récupération des déchets.
Suite à des interventions de certains conseillers municipaux qui critiquaient l'esthétique des conteneurs, le service technique a sollicité de deux entreprises des documents sur d'autres systèmes de récupération. Ces documents ont été étudiés par la commission.



Il ressort notamment de la discussion qu'un système de conteneurs enterrés coûte nettement plus cher que les conteneurs actuels, qu'il est soumis à de plus fortes contraintes (propriété du sol, absence de canalisation ou autres conduites à cet endroit) et fige la situation (il est très difficile de déplacer des conteneurs enterrés)

Les conteneurs actuels ont par contre l'avantage de la mobilité et de l'adaptabilité rapide aux nouveaux besoins. C'est donc certainement un système mixte qu'il faudrait adopter, soit deux grandes déchetteries avec conteneurs enterrés et une série de petites déchetteries de quartier plus mobiles, voire favoriser encore la récupération directement dans les immeubles. Aucune décision n'a été prise.

M. Frossard a découvert une entreprise jurassienne qui pourrait gérer l'ensemble de la récupération des déchets sur notre commune (mise à disposition des conteneurs, levée des déchets récupérés, revente de ces déchets au meilleur prix, etc). Il a pris contact avec les responsables de cette entreprise et a été convaincu par leurs arguments. Cette entreprise comporte de plus un volet humanitaire qui a intéressé les commissaires.

La commission a finalement décidé de recevoir des représentants de cette entreprise lors de sa prochaine séance et de prendre ensuite des options pour l'avenir de la récupération des déchets sur notre commune, sans oublier que l'entreprise Baciocchi assume actuellement cette fonction à la satisfaction de tous.

2. Résultats de la collecte sélective des déchets et amélioration de l'information communale

Les commissaires ont reçu en primeur les résultats enregistrés par le service technique ; il faut encore attendre la confirmation de ces chiffres par le canton.

De ces chiffres, il ressort :

- pour la première fois depuis plusieurs années, une légère diminution (de 3%) du tonnage des ordures ménagères (soit celles qui sont brûlées aux Cheneviers), alors que la population de la commune ne cesse d'augmenter ;
- une forte augmentation du tonnage des encombrants ;
- une forte augmentation de la récupération du papier ;
- une augmentation régulière de la récupération du verre, des déchets de jardin et des textiles Manifestement, la politique de récupération mise en place par la commune commence à porter ses fruits et incite à persévérer dans cette voie, afin d'atteindre l'objectif cantonal de récupérer 40% des déchets.

3. Places d'apprentissage et de formation dans l'administration communale

La commission a auditionné M. Audemars qui, depuis deux ans, fonctionne comme formateur d'apprentis au sein des espaces verts. Il a su parler de cet aspect de son travail avec enthousiasme et a convaincu les commissaires que l'engagement d'apprentis par la commune offre de nombreux avantages. M. Audemars assume son rôle avec conscience et se sent responsable de la réussite des apprentis qu'il forme. Il affirme cependant qu'il y a une proportion à respecter entre le nombre des apprentis et celui des employés. Deux apprentis aux espaces verts semblent être une bonne proportion.



Après le départ de M. Audemars, la commission a abordé la question de la formation des apprentis dans l'administration municipale. M. Détruche précise que M. Zeder est prêt à se former comme formateur et qu'il sera possible d'accueillir prochainement un apprenti dans l'administration. Il faudra ensuite faire le point pour voir si d'autres engagements seront possibles, notamment avec l'extension de la mairie.

A la fin de cette discussion, les commissaires ont relevé que la dynamique souhaitée par la motion radicale est maintenant bien lancée. Ils ont voté à l'unanimité le soutien de la politique du Conseil administratif en matière de formation des apprentis et ont exprimé le souhait qu'il engage d'autres apprentis en fonction des possibilités offertes par les espaces verts et l'administration municipale.

6. Désignation de 87 jurés pour les tribunaux pour l'année 2007. Discussion. Vote.
(DA-06-06).

- M. Claude Détruche, Conseiller administratif : comme à l'accoutumée à pareille époque le Département nous demande de désigner un certain nombre de personnes pour fonctionner pour les tribunaux.

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 sur l'organisation judiciaire,
- Vu la circulaire du 3 mars 2006 du Département des institutions, service des votations et élections,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. de désigner les 87 personnes ci-après en qualité de jurés auprès des tribunaux pour l'année 2007 :

Mesdames :

685.68.682.0.4 NORMANTON BARBERI	Judith	Employée de banque	20.06.1968
288.54.730.0.1 NUHIJI-DONATI	Corinne	Sans profession	30.07.1954
956.48.568.0.8 ORSINI-BELA	Elisabeth	Conseillère en assurance	06.03.1948
924.67.835.0.8 PASTORE-VUILLEUMIER	Nathalie	Physiothérapeute	04.11.1967
253.62.581.0.1 PATANE-CANTARELLA	Cristina	Traductrice	19.03.1963
275.69.849.0.2 PAULA-FERREIRA DA COSTA	Maria	Assistante en pharmacie	18.11.1969
724.77.891.0.8 QUELOZ	Sandrine	Étudiante	29.12.1977
724.53.716.0.2 QUINTERO LE ROUGE	Roselyne	Directrice commerciale	16.07.1953
725.50.762.0.0 RACHETER	Françoise	Artiste	31.08.1950



726.86.604.0.7 RAMOS	Jennifer	Etudiante	04.04.1986
162.54.778.0.4 RAETZO-BESSON	Chantal	Technicienne en radiologie	16.09.1954
267.62.576.0.1 REBOURG-COCHINAIRE	Cécile	Déléguée médicale	14.03.1962
730.71.767.0.4 REBSAMEN	Michaela	Biologiste	05.09.1971
936.70.661.0.2 ROJAS LOPEZ-WATTENHOFER	Vivienne	Secrétaire assistante	30.05.1970
756.69.756.0.7 ROMY	Sandra	Photographe	25.08.1969
759.71.612.0.9 SAJIB-ROSSMANN	Christine	Employée de bureau	12.04.1971
776.48.764.0.1 SALAMIN DEPOUX-SALAMIN	Marthe	Aide-comptable	02.09.1948
490.49.555.2.9 SANTILLI-HUMBERSET	Rose	Opératrice	24.02.1949
779.70.746.0.2 SAYEGH MARTIN	Yasmine	Employée	15.08.1970
629.54.571.0.2 SCHAEER-MALLET	Arielle	Assistante sociale	09.03.1954
803.52.729.0.0 SCHALLER	Rosemarie	Conseillère	29.07.1952
803.80.760.0.1 SCHALLER	Sonia	Coiffeuse	29.08.1980
815.52.829.0.9 SCHIESS-GRIVET	Marie	Institutrice	29.10.1952
782.58.517.0.9 SEITZ METRAL	Catherine	Enseignante	17.01.1958
875.68.757.0.2 TABOUBI-BELHI	Amel	Secrétaire comptable	26.08.1968
875.59.509.0.5 TACHET	Tania	Coiffeuse	09.01.1959
876.50.802.0.8 TANASA	Milica	Médecin dentiste	02.10.1950
879.56.524.0.1 TESTORI-GIRARDIN	Sandrina	Infirmière	24.01.1956
429.81.628.0.1 THALJAOUH-HADDADA	Layla	Assistante responsable	28.04.1981
108.63.718.0.1 THEUS-ALLENBACH	Laurence	Directrice	18.07.1963
916.78.719.0.6 TREIER-VOGEL	Laure	Employée de commerce	19.07.1978
287.64.763.0.7 UCCELLA-DIOTALLEVI	Claudia	Secrétaire médicale	01.09.1964
903.62.627.0.0 UMMEL	Marinette	Médecin	27.04.1962
905.63.181.0.8 VAHIDI	Behnaz	Vendeuse-retoucheuse	19.03.1963
922.70.679.0.7 VON SIEBENTHAL	Valérie	Décoratrice-étalagiste	17.06.1970
925.58.713.0.4 WAEBER-MALE	Dominique	Technicienne en radiologie	13.07.1958
927.48.575.0.9 WAHRENBARGER	Danielle	Aide-ergothérapie	13.03.1948
929.49.777.0.5 WALDER	Marlise	Décoratrice	15.09.1949
816.50.802.0.4 ZABOROWSKI-SCHILD	Danielle	Chorégraphe	02.10.1950
138.63.514.0.2 ZAHRI-BARRIGA DOMINGUEZ	Josefa	Aide-comptable	14.01.1963
979.77.671.0.4 ZBINDEN	Vanessa	Aide-soignante	09.06.1977
407.61.721.0.8 ZEENDER-GRANDLIENARD	Sandrine	Préparatrice en pharmacie	21.06.1961
989.54.837.0.0 ZOLLO-GIGER	Monique	Organisatrice informatique	06.11.1954

Messieurs :

676.41.210.0.5 NAPOLI	Antonino	Peintre en bâtiment	10.04.1941
676.75.401.0.6 NARDAN	Vural	Agent de sécurité	01.10.1975
678.84.203.0.5 NEMESKERI	Julien	Carreleur	03.04.1984
679.63.488.0.0 NGUYEN	Florian	Gérant de fortune	26.12.1963
956.84.354.0.8 ORSINI	Marcel	Étudiant	23.08.1984
700.62.230.0.6 PACHE	Andre	Programmeur	30.04.1962
701.71.307.0.1 PAGOTTO	Mirko	Comptable	07.07.1971
702.63.341.0.6 PAOLUCCI	Giorgio	Courtier en titre	10.08.1963
702.63.475.0.0 PAPIN	Jean-Pierre	Fonctionnaire	13.12.1963
705.61.131.0.4 PEDRAZZOLI	Michael	Monteur électricien	31.01.1961
724.48.492.0.7 QUELOZ	Yves	Agent d'assurance	30.12.1940
726.61.490.0.4 RAEMY	Philippe	Informaticien	28.12.1961
728.79.178.0.0 RATTE	Alain	Mécanicien	16.03.1979
733.54.217.0.6 REITH	Bernardus	Médecin	17.04.1954
759.75.427.0.9 ROSSET	Pascal	Technicien en informatique	27.10.1975
764.49.130.0.1 ROULIN	Michel	Employé	30.01.1949
776.52.458.0.4 SALAMA	Saber	Fondé de pouvoir	27.11.1952
778.71.236.0.5 SARMIENTO	Richard	Coursier	05.05.1971
778.69.120.0.2 SAUDAN	Guy	Employé de banque	20.01.1969
800.58.114.0.7 SCHACH	Reinhard	Enseignant	14.01.1958
849.53.339.0.7 SCHWITTER	Jean	Patissier-confiseur	08.08.1953



785.79.310.0.3 SHABANI	Blerim	Paysagiste	10.07.1979
789.74.482.0.8 SIMON-VERMOT	Frédéric	Employé de banque	20.12.1974
868.56.112.0.2 STRICKER	René	Biologiste	12.01.1956
797.81.332.0.1 SUAREZ	Rafael	Étudiant	01.08.1981
875.50.132.0.1 TALAL	Abdelmjid	Sommelier	01.02.1950
881.70.127.0.2 THELIN	Stephane	Infirmier	27.01.1970
884.76.165.0.5 THURING	Vincent	Agent technique	03.03.1976
886.54.261.0.1 TISCHHAUSER	Philippe	Expert-comptable	30.05.1954
886.68.433.0.0 TISSOT-DAGUETTE	Jean Marc	Gérant	02.11.1968
900.62.236.0.2 UCCELLA	Luigino	Ingénieur ETS	05.05.1962
904.78.263.0.3 UTZINGER	Frédéric	Étudiant	01.06.1978
906.86.392.0.1 VALTICOS	Alexis	Étudiant	30.09.1986
908.50.313.0.6 VASTA	Sebastiano	Chauffeur	13.07.1950
925.51.469.0.1 WAEBER	Pierre André	Technicien	07.12.1951
933.69.239.0.2 WANG	Paul	Consultant	08.05.1969
934.64.218.0.8 WARNE	David	Biostatisticien	18.04.1964
935.51.210.0.1 WASER	Michel	Fonctionnaire	10.04.1951
975.52.438.0.6 YAGHCHA	Mustapha	Employé de bureau	07.11.1952
975.60.261.0.8 YILDIRIM	Halil	Ouvrier	30.05.1960
976.81.239.0.7 ZAHND	Alain	Employé de commerce	08.05.1981
977.52.485.0.2 ZANARDO	Alain	Serrurier	23.12.1952
977.62.368.0.0 ZANELLA	Samy	Enseignant	06.09.1962
978.67.386.0.9 ZAUGG	Philippe	Vendeur	24.09.1967

7. Pétitions

7.1. Concernant la création d'un cheminement pédestre franchissant le Foron, dans le cadre du projet MICA. Discussion. Vote.

M. le Président donne lecture du texte de la pétition, émanant de M. Philippe Huguelet – 14, ch. des Tourterelles :

Concerne : Projet MICA : Création d'un cheminement pédestre franchissant le Foron.

Madame la Conseillère Administrative,

Vous trouverez en annexe une pétition concernant le projet cité en titre. Nous espérons que la présente démarche influencera les choix envisagés lorsque des concertations entre L'Etat de Genève et notre Commune seront organisées. Elle n'exclut bien entendu pas que nous recourions à une démarche juridique pour le cas où les options dont il est question devraient être retenues.

Nous sommes convaincus que vous serez sensible à nos arguments. Je communiquerai copie de votre réponse aux signataires de cette pétition.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Madame la Conseillère Administrative, à l'expression de ma plus parfaite considération.

Texte de la pétition (munie de 26 signatures)

L'avant-projet des Communaux d'Ambilly prévoit la création d'un cheminement pédestre dont le passage se trouve essentiellement entre les terrains du Ch. des Tourterelles et du Ch. des Corneilles.

Ce projet aurait pour conséquence un rabotage de quelques mètres au fond de 24 de nos jardins.

Nous tenons à souligner ici à quel point ce projet nuirait aux propriétaires de ces parcelles, lesquelles sont ouvertes sur leurs chemins respectifs, mais closes et discrètes dans leur partie arrière.

Même s'il s'agit d'un projet encore non-définitif, vous comprendrez les conséquences qu'il peut avoir sur la valeur des propriétés concernées.

Le passage par les chemins existants (p.ex. Chemin des Tourterelles) imposerait bien moins de nuisances.

Nous avons consulté M. René Spahr, chef de Projet, qui a souligné le rôle de la Commune dans l'élaboration de la suite du projet (notamment via le Plan Directeur Communal). C'est pourquoi nous vous adressons cette pétition afin de :

1. vous communiquer notre opposition à un avant projet dont les avantages sont sans communes mesures avec les inconvénients évoqués plus haut;
2. solliciter votre avis sur le sujet, et surtout connaître la position que vous entendez prendre lors des consultations à venir sur le sujet.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère administrative, à l'expression de notre plus parfaite considération.

M. le Président : compte tenu de l'avancement du projet PAC-MICA, le Bureau a décidé d'ajourner cette pétition.

Au vote :

- La proposition du Bureau d'ajourner cette pétition est acceptée par 24 voix, soit à l'unanimité.

7.2. Concernant les nuisances dues au Centre sportif de Sous-Moulin. Discussion. Vote.

M. le Président donne lecture du texte de la pétition, émanant de M. Michel Vonlanthen – 14, av. des Verchères :

Lettre pétition munie d'une seule signature :

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux de la Commune de Thônex,

Je m'adresse à vous pour déposer une réclamation :



Au mépris de la loi, et avec la bénédiction du Conseil Administratif, le Centre Sportif de Sous-Moulin organise en extérieur des compétitions bruyantes, insupportables et nuisibles, spécialement le dimanche. Ces manifestations ont lieu sur le terrain d'athlétisme jouxtant la patinoire, à quelques mètres des habitations.

Je ne conteste pas la pratique du sport dominical. Ma réclamation ne porte que sur le fait que ces pratiques sportives sont accompagnées de nuisances sonores dues aux hauts-parleurs extérieurs qui distillent, à haute intensité, des vociférations et de la musique tonitruante.

Et cela dure depuis plusieurs années !

D'où mon raz le bol.

J'ai adressé une réclamation au Conseil Administratif de Thônex avec copie au Centre Sportif de Sous-Moulin. Le Conseil Administratif m'a répondu mais pas le Centre Sportif.

Par l'intermédiaire de M. Claude Détruche, Conseiller Administratif, on me répond que les lois sont votées par le Grand Conseil et on se contente de formuler des vœux pour qu'à l'avenir ces nuisances disparaissent, sans me dire comment elles vont disparaître. Dans cette réponse, je ne vois aucune volonté de remédier à ce problème récurrent et j'ai l'impression que le Conseil Administratif veut se défiler de ses responsabilités.

J'ai donc écrit une lettre au Grand Conseil. Son président, monsieur Michel A. Halpérin, m'a répondu en me confirmant que les lois sont votées par le Grand Conseil mais que leurs applications sont de la responsabilité des autorités communales. Il m'informe aussi, et je vous transmets l'information, que la loi concernant les abus en matière d'appareils servant à émettre les sons porte le N°F 305 et le règlement d'application le N°F 3 10.03.

L'inefficacité et l'immobilisme constatés du Conseil Administratif, m'obligent à poursuivre seul mes démarches. Dans un premier temps, je m'adresse à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, avec l'espoir qu'un élu aie le courage de faire le nécessaire pour que le Centre Sportif de Sous-Moulin respecte la loi.

Cette attitude serait bénéfique pour la crédibilité des Autorités de la Commune. Par paresse ou incompétence, elles ont tendance à mettre l'accent sur des questions mineures plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes de cette commune.

Prouvez-moi que la campagne que vous lancez, qui porte le titre « Le respect ça change la vie », ne s'adresse pas seulement aux enfants qui ne disent pas « bonjour et merci à la dame ».

Le problème dont je vous fais part est un problème de santé publique. La pollution sonore est aussi néfaste que celle de l'air et de l'eau.

Chacun a droit au repos dominical.

Je vous remercie de votre collaboration et vous adresse, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, mes meilleures salutations.

PS : Je tiens à votre disposition tous les documents mentionnés dans ce message.



M. Détruche précise qu'il a été demandé à la direction du Centre sportif la liste des manifestations extraordinaires qui ont eu lieu les 10 derniers mois. Il s'avère qu'il y a eu 5 manifestations dont 3 faisaient appel à de la sonorisation. Vu le faible nombre que cela représente nous nous sommes permis de recommander le classement de cette pétition. En vous informant que des instructions ont été données au Centre sportif pour surveiller le déroulement de ces manifestations extraordinaires qui ont lieu le week-end.

M. le Président : sur cette constatation le Bureau a décidé dans sa majorité de conclure au classement de cette pétition.

Au vote :

- *La proposition du Bureau de classer cette pétition est acceptée par 22 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité.*

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 20'000,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse. Discussion. Vote. (DA-06-01).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Ecoles & Jeunesse, informe que ce crédit budgétaire supplémentaire fait suite à un projet de délibération qui avait été traité à l'époque par la commission des Finances et que celle-ci avait rejeté afin de permettre l'élaboration d'un nouveau texte. Celui-ci a donc été discuté à plusieurs reprises en commission des Ecoles & Jeunesse et le projet qui vous est présenté ce soir devrait permettre une synergie entre la Fondation et les autorités de la commune concernant le secteur de la petite enfance afin d'améliorer l'offre de places en la matière.

Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 février 2006 :

- *Au point 2 de l'ordre du jour nous avons reçu la Fondation en faveur de la jeunesse concernant le projet de délibération: Donnons les moyens à la Fondation en faveur de la jeunesse de mener à bien sa politique.*

Etaient présents:

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative, Mme Carnegie Desjacques, Présidente. M. Roth, trésorier, Mme Pronini, Présidente du Comité de gestion.



Madame Rochat félicite les membres de la Fondation d'avoir su redresser une situation difficile. Elle souhaite que ce soir les débats définissent les grandes lignes d'une plus grande collaboration entre la commune et la Fondation. Elle aimerait également connaître les attentes de celle-ci.

Madame Carnegie Desjacques est très heureuse d'être auditionnée, elle attend de cette commission qu'elle lui donne un mandat clair.

Après un débat nourri, il ressort que la commission mandate la Fondation en faveur de la jeunesse pour explorer d'autres moyens de garde. Par exemple, les mamans de jour sont actuellement dans le flou, vu le changement de statut prévu par le canton. La Fondation pourrait envisager de les prendre sous son aile. Mme Carnegie Desjacques nous fait remarquer que depuis longtemps aucun jardin d'enfants privé ne s'est installé sur la commune. C'est une autre piste à explorer.

La commission a demandé à la Fondation de lui fournir un mémo définissant ses axes et ses priorités. Les Fr 20'000,- alloués par le projet de délibération doivent servir à financer l'approche de ces divers projets. Il est entendu que la crèche de Marcelly ne figure pas dans ces projets. Elle sera traitée à part avec la Fondation.

La séance a été levée à 20h15.

M. Ehinger fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Les blancs-seings accordés à des tiers ne rencontrent pas l'approbation de notre groupe. Cependant, nous sommes conscients de l'urgence d'un soutien politique aux problèmes que rencontrent l'accueil et la prise en charge de la prime-enfance dans notre Commune.

Nous sommes également reconnaissants pour l'excellente gestion actuelle de la Fondation en faveur de la jeunesse et particulièrement pour la clarté et la rigueur qu'elle manifeste dans la tenue de sa comptabilité.

Il nous paraît aussi nécessaire que la Fondation ait besoin d'un message clair de la part des Autorités Communales face aux défis qui l'attendent.

Cela étant, nous sommes ce soir confrontés à la forme de ce message, tous et toutes autour de cette table s'accordant sûrement quant à son fonds.

L'audition du Comité de la Fondation par la commission Ecoles et Jeunesse a certes permis un échange fructueux et constructif, mais n'empêche pas la réflexion en séance plénière.

Faut-il montrer aux responsables de la Fondation que nous les soutenons inconditionnellement ?

Faut-il attendre que la Fondation nous propose des projets concrets, sachant que n'importe quel projet nécessite un minimum de frais pour être ébauché d'une manière à le rendre crédible ?

Enfin, une question que nous ne nous posons même pas, mais tendance actuelle oblige : faut-il avoir recours à un conseiller extérieur ? Ce serait évidemment faire injure à un comité largement capable de nous soumettre un plan d'actions bien étayé et efficace pour concrétiser nos efforts dans l'encadrement de notre jeunesse en général et d'une meilleure prise en charge de nos petits, en particulier.



Pour que cette délibération conserve toute l'efficacité souhaitée, le groupe libéral demande qu'un délai soit fixé au Comité de la Fondation pour qu'il fournisse à ce Conseil, le plus rapidement possible, des projets concrets et bien ficelés nous permettant de prendre des décisions éclairées et rapides.

Aussi, nous vous recommandons d'approuver cette délibération avec l'amendement suivant :

- « De demander à la Fondation en faveur de la jeunesse de présenter au Conseil Municipal, d'ici fin décembre 2006, des projets permettant d'améliorer les conditions d'accueil, en nombre et en qualité, dans le secteur de la petite enfance. »

M. Roth fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

En tant que trésorier de la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex, je puis vous assurer que je veillerai personnellement à une utilisation judicieuse des fonds, conformément à la présente délibération.

D'autre part, la Cie Fiduciaire TEMKO surveillera très étroitement l'affectation de ces CHF 20,000.- - telle que stipulée par le Conseil Municipal. A ce titre, elle a d'ores et déjà remis à la Fondation le schéma comptable 'Fonds affectés à un projet à titre d'aide à un organisme privé subventionné'.

M. Agraniou fait la déclaration suivante au nom des socialistes-verts :

Comme nous le savons tous les partis politiques sont représentés au sein de la Fondation et tenus informés de son évolution.

Comme nous le savons aussi la Fondation et ses institutions voient bien que ce crédit arrive au bon moment. Il est le bienvenu à la Fondation qui a aujourd'hui la disponibilité nécessaire pour mener des réflexions et faire des propositions au Conseil municipal

Le projet permet de réunir les professionnels ainsi que les habitants dans une démarche participative et ce, dans le but d'augmenter et diversifier l'offre dans la commune en vue de l'horizon 2008.

Les membres de la fondation ont déjà commencé à travailler et des rencontres sont déjà prévues avec les participants (professionnels et habitants). Nous voterons cette délibération.

Au vote :

- *L'amendement proposé par le groupe libéral est accepté à l'unanimité*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Vu la motion déposée le 10 mai 2005 par le parti démocrate-chrétien intitulée : « Donnons les moyens nécessaires à la Fondation en faveur de la jeunesse de mener à bien sa politique »,
- Vu le développement important du secteur de la petite enfance et de projets qui concernent notre commune,
- Vu le préavis favorable de la commission Ecoles & Jeunesse du 17 novembre 2005,
- Vu l'audition le 16 février 2006 du Comité de la Fondation en faveur de la jeunesse par la commission des Ecoles & Jeunesse,
- Vu la proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'octroyer à la Fondation en faveur de la jeunesse une subvention complémentaire de Fr 20'000,- sous forme d'un crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 54.700.365, ceci afin que des travaux puissent être menés en synergie entre la Fondation en faveur de la jeunesse et les autorités de la commune en vue des projets futurs concernant le secteur de la petite enfance.
 2. De demander à la Fondation en faveur de la jeunesse de présenter au Conseil municipal, d'ici fin décembre 2006, des projets permettant d'améliorer les conditions d'accueil en nombre et en qualité dans le secteur de la petite enfance.
 3. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées aux charges.
9. Demande d'un crédit de construction de Fr 461'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs du secteur du chemin des Mésanges, chemin des Pinsons. Discussion. Vote. (DA-06-07)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux indique qu'il incombe à la commune de mettre le dernier secteur en séparatif afin d'équiper le lotissement de 8 villas contiguës



M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 mars 2006 :

- *Ce projet ayant été travaillé par la commission de l'Environnement et accepté à l'unanimité, il n'y a pas eu de débat particulier à la commission des Finances qui l'a également approuvé à l'unanimité.*

M. Loutan fait la déclaration suivante au nom du groupe socialistes-verts :

- Notre groupe est heureux de voir s'installer progressivement le réseau séparatif communal selon le PGEE.

Profitons cependant de rappeler que lors de chaque amélioration du réseau comme pour tous travaux en rapport avec l'eau et la nature, il sera logique de respecter notre grille unanimement acceptée pour les communaux d'Ambilly, en :

- Éliminant les eaux claires en rigoles de surface pour varié l'environnement, éviter des canalisations et faire office de ralentisseur de circulation ;
- Créant des étang d'accumulation dont seul le trop plein non infiltré part aux canalisations.
- Respectant ou même favorisant la petite faune et ses voies de migration.

Ceci par une information stimulante offerte aux habitants, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises.

A noter que ces pratiques peuvent fortement diminuer les frais tant pour eux que pour la commune, tout en apportant un plus marqué à la qualité de vie locale. L'application de ces principes sera fort bénéfique à une bonne collaboration entre écologie et économie ! De plus, Thônex offrira une action exemplaire pour d'autres communes.

Les services officiels seront certainement à disposition pour documenter et illustrer ces pratiques, tout comme les associations intéressées, ou nous-mêmes, et le Conseil administratif a déjà reçu des documents sur ces sujets.

Tout en profitant de rappeler ce qui précède, nous acceptons donc ce crédit sans autre commentaire.

M. Grandgirard fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

- Le groupe radical se réjouit de voter ce crédit de Fr 461'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs du secteur ch. des Mésanges, ch. des Pinsons.

En effet, suite à une mise en place d'un dialogue constructif entre administration communale et les personnes concernées un accord a été trouvé dans l'intérêt de tous. Bel exemple d'une politique participative.

Le groupe radical accepte ce crédit



La parole n'étant plus demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient de terminer la mise en séparatif des canalisations du secteur chemin des Mésanges, chemin des Pinsons,
- Vu le crédit d'étude de Fr 49'000,- voté par le Conseil municipal le 13 mai 2003,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, du 19 mai 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 16 mars 2006,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 461'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs du secteur chemin des Mésanges, chemin des Pinsons.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 461'000,-, à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 13 mai 2003 de Fr 49'000,-, de déduire la subvention cantonale de 23%, soit un montant de Fr 117'300,-, ainsi qu'un prélèvement de Fr 236'300,- sur le compte « taxes d'épuration » auprès du Département du Territoire, soit un montant net de Fr 156'400,- qui sera amorti au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2036.
10. Octroi d'une subvention extraordinaire de Fr 20'000,- ainsi qu'un prêt de Fr 10'000,- à l'association Diabolo. Discussion. Vote. (DA-06-08)

Mme Rochat, Conseillère administrative déléguée aux Finances, informe que le Conseil administratif a décidé de renvoyer cette demande de subvention en commission des Finances étant donné les engagements financiers déjà pris envers l'Etat concernant le déménagement de ce cirque.



M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 mars 2006 :

- *L'association Diabolo est venue nous présenter cette demande de subvention avec un devis estimatif pour le déplacement du cirque. Le montant estimé s'élève à Fr 180'000,- duquel il convient d'enlever Fr 100'000,- provenant de dons divers. La somme restant à couvrir étant donc de Fr 80'000,-.*

La commission a décidé d'accorder une subvention avec une affectation précise des fonds. Le montant de cette subvention est de Fr 30'000,- répartie de la manière suivante : Fr 20'000,- de subvention directe et Fr 10'000,- sous forme de prêt.

Au vote :

- *Cette proposition a été acceptée par 6 voix « pour » et 5 oppositions, le Président ayant dû trancher.*

M. Fischer fait la proposition d'amendement suivant au nom du groupe radical :

Dans l'idée de permettre au Théâtrécirque de s'installer dans de bonnes conditions d'hygiène, de propreté, de respect de la nature, ainsi que de permettre l'achat d'une chambre froide, d'éclairer le site et d'y installer des blocs sanitaires convenables, sur présentation des devis et des factures relatives.

Le groupe radical propose les amendements suivants au projet de délibération :

Au point 1 :

- En accordant la somme de Fr 30'000,- sous forme de crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 30.363 en lieu et place de Fr 20'000,- supprimant ainsi le prêt de Fr 10'000,-.

Au point 2 :

- En remplaçant la somme de Fr 20'000,- par celle de Fr 30'000,-.

Le point 3 :

- Devenant ainsi caduque.

M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe libéral estime que la Ville de Thônex a déjà largement investi pour le déplacement du cirque (1/3 de Fr 360'000,- environ) et aurait préféré ne plus rien accorder ni à Théâtrécirque ni à l'Association Diabolo, à plus forte raison que les comptes de Théâtrécirque font défaut à l'heure actuelle.

Cependant, en auscultant la demande de subvention exceptionnelle de Fr 78'575,- de l'Association Diabolo du 14 février 2006, trois postes ont retenu notre attention, à savoir:

– Installations sanitaires	Fr	25'000,-	
– Eclairage public	Fr	4'000,-	
– Chambre froide	Fr	500,-	
– Soit au total	Fr	29'500,-	Montant arrondi à <u>Fr 30'000,-</u>



Pour des raisons de salubrité publique, le groupe libéral votera la subvention extraordinaire de Fr 20'000,- ainsi qu'un prêt de Fr 10'000,- (à rembourser de préférence en 5 annuités de Fr 2'000,-) avec la restriction de l'utilisation des fonds contre présentation des factures après validation de l'exécution des travaux seulement et l'obligation de présenter annuellement les comptes de l'Association Diabolo et du Théâtrécirque.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien votera la délibération telle que présentée, il refusera l'amendement du groupe radical car la notion de prêt responsabilise les associations et permet d'éviter des précédents en versant des subventions extraordinaires dès qu'il y a une demande particulière.

Mme Egger : j'étais partie pour faire une déclaration au nom de mon groupe mais à titre personnel je soutiendrai la proposition faite par le groupe radical. Je vais tout de même vous lire la déclaration que nous avons préparée :

- Position du groupe socialistes-verts concernant l'octroi d'une subvention extraordinaire de Fr 20'000,- et d'un prêt de Fr 10'000,- à l'association Diabolo.

Le groupe soutient cette demande de subvention et de prêt.

Cet argent permettra au Théâtrécirque de s'installer correctement sur le nouveau site. Et sera bénéfique pour le bien des enfants.

Le groupe remarque et encourage les nouvelles relations de la commune et de l'association.

Au vote

- *L'amendement proposé par le groupe radical est accepté par 13 voix « pour » et 11 voix « contre ».*

La parole n'étant plus demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient que le Théâtrécirque soit déplacé sur la parcelle du Cycle du Foron afin que la commune puisse ériger un pavillon scolaire provisoire sur l'emplacement actuel du Théâtrécirque afin de pouvoir accueillir les élèves lors de la démolition-reconstruction du groupe scolaire Marcellly-Tronchet,



- Attendu que les frais relatifs au déplacement de ce cirque s'élèvent à Fr 360'000,-, financés selon accord, entre l'Etat de Genève et la commune à raison de Fr 240'000,- à charge de l'Etat et Fr 120'000,- à charge de la commune,
- Vu la demande de l'Association Diabolo, du 14 février 2006, qui sollicite une subvention exceptionnelle de Fr 78'575,- afin d'installer le Théâtrécirque dans des conditions correctes sur son nouveau terrain,
- Vu l'audition des représentants de l'Association Diabolo par la commission des Finances en date du 16 mars 2006,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 16 mars 2006,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'accorder à l'Association Diabolo une subvention extraordinaire de Fr 30'000,- sous forme de crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 30.363, selon les conditions suivantes :
 - ces fonds sont destinés à financer les installations sanitaires, l'installation de l'éclairage public dans le périmètre ainsi que la chambre froide,
 - ces fonds seront libérés sur présentation des factures après validation de l'exécution des travaux,
 - l'Association Diabolo et le Théâtrécirque remettent périodiquement à la commune leurs états financiers.
 2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de Fr 30'000,- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées aux charges.
11. Demande d'un crédit de Fr 235'000,- en vue de l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers et du service de voirie communal. Discussion. Vote. (DA-06-09)

Mme Constantin se retire des débats pour des raisons de conflits d'intérêt.

M. Philippe Decrey, Maire, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile donne des précisions sur ce véhicule et informe que le Conseil administratif demande au Conseil municipal d'entrer en matière sur cet objet et de le renvoyer en commissions afin que des explications plus précises de l'utilité de ce véhicule puissent être données.



Mme Casadei fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Une fois n'est pas coutume, c'est une femme qui vous présentera la prise de position radicale sur l'achat d'un camion de pompiers et ce n'est pas parce qu'il serait aussi partagé par les services de la voirie !

La solution proposée en remplacement de l'ancien Peugeot utilisé pour la protection respiratoire a le mérite de présenter un concept intéressant. Travailler avec des plate formes interchangeables est une excellente solution qui permet d'optimiser nos moyens, soit en cas d'intervention pompier soit dans la vie de tous les jours. Si les choses sont parfaitement claires en ce qui concerne le matériel voirie, il nous apparaît toutefois que ce concept, nouveau dans la commune, mérite d'être approfondi quant à son évolutivité.

Nous savons qu'une réforme importante de l'engagement des moyens sapeurs pompiers est en cours dans les communes genevoises. C'est la raison pour laquelle, nous soutiendrons l'entrée en matière et proposons que ce sujet soit envoyé en commission « service du feu ». Nous demandons aussi, afin d'aider la commission dans ses travaux, d'y entendre un spécialiste du feu et de la sécurité civile. Il est important que le sujet soit abordé dans sa globalité et son évolutivité future, en tenant compte des nouvelles exigences cantonales sur la protection incendie.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est refusée par 22 voix « pour » et 1 voix « contre »*
- *le projet est renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile*
 - *Finances*

Il est demandé que soit auditionné le commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers ainsi que le responsable du service voirie dans la commission de la Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile.

12. Demande d'un crédit de Fr 50'600,- en vue de financer les investissements 2006 du Centre Sportif Sous-Moulin. Discussion. Vote. (DA-06-10)

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux informe que ces crédits d'investissements ont été approuvés par le Conseil intercommunal le 28 septembre 2005. Le projet qui vous est présenté ce soir est la finalité de longs débats au Conseil intercommunal. L'ex-appartement du concierge sera divisé en deux salles de réunion, ainsi que la mise en conformité de la cage d'escaliers du bâtiment situé côté restaurant. L'amélioration des équipements administratifs du centre a été abandonné.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions.*



Suite à l'acceptation de l'entrée en matière, des précisions sont données par les représentants du Conseil intercommunal concernant l'affectation qu'il a été décidé de donner à l'ancien appartement du concierge après avoir étudié plusieurs possibilités.

M. Ehinger relève que la gestion des biens s'effectue par le CSSM mais que les crédits des investissements directs sont votés par les communes et il serait normal que ces objets puissent être examinés par les commissions des Sports et des Finances. Afin que les Conseillers municipaux puissent être en possession d'un dossier complet, la demande de renvoi en commissions est appuyée par M. Stark.

A ce sujet, il est rappelé que chaque groupe politique a des représentants au CSSM et que ceux-ci doivent faire rapport aux autres membres de leur parti. Il est par ailleurs demandé que les procès-verbaux des séances du groupement intercommunal soient transmis aux membres de la commission des Sports.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 20 voix « pour » 1 voix « contre » et 3 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les projets d'investissements présentés par le Centre Sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2006,
- Vu le vote favorable du Conseil intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin du 28 septembre 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 21 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 50'600,- pour la transformation de l'appartement de fonction en deux salles de réunion,



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 50'600,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2016.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries.

Il est 23h.15, les points 13 et 14 sont reportés à une séance ultérieure.

13. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialiste-verts, ayant comme intitulé : « Pour la mise en place d'une véritable démarche de démocratie participative ». Discussion. Vote. (MM-06-02)
14. Projet de délibération déposé dans le délai légal par M. Alexis Hyde, du groupe radical, ayant comme intitulé : « Accessibilité des locaux propriété de la commune de Thônex ». Discussion. Vote. (DM-06-01)
15. Proposition du Conseil administratif
M. Decrey : le Conseil administratif n'a pas de proposition.
16. Questions écrites :

Mme Rochat, Conseillère administrative déléguée donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 7 février 2006 par :

- 16.1. M. Richard Stark, Conseiller municipal concernant la constitution d'une commission de travail afin de résoudre dans la mesure du possible, les problèmes liés à la petite enfance

La question qui nous est posée ce soir concernant la petite enfance sur les Trois-Chênes a l'avantage de clarifier un certain nombre de points sur la procédure en cours.

En effet, et ce dès le début de la législature, le problème de la petite enfance s'est trouvé au centre des débats non seulement sur notre territoire communal en raison du projet de nouvelle crèche à l'école Marcelly, mais également pour les deux autres communes chênoises, tant l'offre est restreinte et totalement inélastique en regard de la forte demande dont nous ne pouvions que faire le constat.



Pour en savoir un peu plus et affiner cette demande de places, nous avons dans un premier temps mandaté un consultant externe, M. Bari, afin de nous fournir une étude intitulée « État des lieux et besoins sur le territoire des communes des Trois-Chênes ».

Ce rapport de synthèse, mes collègues en charge de la petite enfance dans les communes de Chêne-Bougeries de Chêne-Bourg et moi-même, l'avons, dans un premier temps, reçu et analysé, puis distribué et commenté dans le cadre de la Fondation pour la Jeunesse ainsi qu'à la Commission des Écoles.

Comme nous nous en doutions, le besoin de places s'est avéré criant surtout pour les enfants de moins de 2 ans et, suivant les conclusions du rapport, les autorités de chacune des trois communes ont donc engagé leur propre réflexion en organisant notamment, en mai 2004, des Assises de la petite enfance, séance à l'issue de laquelle il a été décidé de mettre en place une commission dite de "réflexion" comprenant des élus des 3 communes ainsi que des professionnels de la branche et qui s'est réunie à plusieurs reprises,

Dans ses conclusions, la commission ad-hoc a très clairement demandé que l'on se donne les moyens d'étudier différentes voies. Dans ce but, un nouveau mandat a été confié à M. Bari afin qu'il nous fournisse les éléments d'appréciation nécessaires permettant de se prononcer en connaissance de cause au sujet de différents scénarios envisageables, entre autres sur les incidences financières.

Ce rapport est en cours et devrait nous être rendu pour le 10 avril.

Je ne manquerai donc pas de vous tenir au courant au cours d'un prochain Conseil municipal.

- M. Stark : remercie le Conseil administratif de sa réponse et attend les conclusions de ce rapport.

Puis, il est donné lecture des nouvelles questions suivantes :

16.2. De M. Richard Stark, Conseiller municipal concernant la capacité financière de la commune

Quelle justification pouvez-vous apporter à l'augmentation de l'indice de la capacité financière de la commune de Thônex de 7 points entre 2005 et 2006 ?



Pour mémoire celui-ci était en 2004 à 72,13 points, en 2005 il a passé 78,17 points et en 2006 il passe à 85,07 points !

16.3. De M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, concernant la réglementation communale sur l'exercice du commerce

Notre commune est riche en commerces divers et variés. A l'approche des beaux jours, les terrasses des cafés-restaurants de la commune fleurissent ici et là pour le plus grand bonheur de nos habitants ou des visiteurs de notre commune.

Dans l'exercice de leur profession, les cafetiers-restaurateurs ainsi que les commerçants et artisans semblent se plaindre de manière générale de la rigidité des règlements communaux ainsi que des éventuelles taxes perçues dans l'exercice de leur métier. Mes questions sont donc les suivantes :

- existe-t-il une réglementation communale en matière d'occupation du domaine public, notamment par les terrasses des cafés-restaurants ?
- si oui, quelle en est la teneur ?
- enfin, quelles sont les taxes communales perçues dans cette profession ?

16.4. De M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, concernant les finances communales

Dans quelles rubriques du compte de fonctionnement et du bilan se trouvent les réserves en vue des chantiers de demain ?

16.5. De Mme Christine Casadei, Conseillère municipale, concernant les finances communales

Nous demandons un bouclage intermédiaire au 31 mai des comptes 2006 avec projection des comptes au 31 décembre 2006.

16.6. De M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, concernant les finances communales

Quel est le rendement sur la fortune de la commune ?

16.7. De M. Jean-Claude Grandgirard, Conseiller municipal, concernant les excédents de revenus des comptes de fonctionnement

Quels ont été les excédents du compte de fonctionnement de ces deux dernières années ? (en francs et en pourcentage des recettes fiscales, en francs et en pourcentage par rapport au budget).



M. Decrey : le Conseil administratif verra la suite qu'il entend donner aux questions écrites qui ne comportent même pas le nom de leur auteur. Cette manière de procéder n'est pas admissible d'autant plus que l'on a souvent à faire face à des excès de juridisme au sein de ce Conseil.

M. Hyde rappelle qu'il n'y a pas de règlement en la matière, que ces questions écrites sont signées et que le Conseil administratif se doit d'y répondre.

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Poste

M. Forte : je rappelle qu'il serait important d'auditionner les responsables de la poste afin de connaître leurs projets sur notre commune.

17.2. Site internet de la commune

M. Forte : où en est-on ?

- M. Decrey : deux sociétés ont été contactées afin de nous faire une proposition d'amélioration de notre site internet. Nous sommes dans l'attente des propositions et des coûts avant de prendre une décision.

17.3. Nuisances sonores

M. Agraniou : à la Chancellerie j'ai trouvé une brochure relative aux nuisances sonores. Suite à la pétition que nous avons traitée concernant le Centre sportif Sous-Moulin, est-ce que la commune ou le Centre donne ce genre de brochure lors des demandes de locations ?

- M. Détruche : à la commune des instructions sont données lors de la location de salles mais je ne sais pas si elles sont relatives au bruit. Au Centre sportif les décibels admis sont très clairement définis lors d'une réservation.

17.4. Théâtre/cirque

M. Stark : le déménagement ayant lieu ces jours, nous pouvons constater le grand nombre de caravanes stationnées le long du grillage. Est-il prévu la plantation d'une haie ou l'installation d'une tenture pour les cacher ?

- M. Détruche : à ma connaissance, il est prévu d'installer une barrière séparant le cirque du cycle et du terrain de pétanque mais du côté de la route de Jussy rien n'est prévu pour l'instant.



17.5. Giratoire de la route de Jussy

Mme Jaquet : j'ai constaté que vous avez fait installer des catadioptres autour des giratoires. Pourquoi ne pas en avoir mis davantage ? Notamment, sur la partie centrale et vers le petit refuge qui se trouve près du totem ?

- M. Détruche : nous prenons note de la remarque.

17.6. Auberge communale

Mme Jaquet : cet établissement est à nouveau ouvert. Peut-on en connaître les horaires ?

- M. Fischer : l'auberge est ouverte du lundi au vendredi de 8h. à 24h., elle est fermée le samedi matin, ouverte le samedi soir et fermée le dimanche matin.

17.7. Centre sportif Sous-Moulin

M. Uehlinger : lors du dernier Conseil intercommunal nous n'avons pas pu accepter les comptes 2005 car le quorum n'était pas atteint.

Je vais donc vous donner les présents par commune :

- Thônex : 4 sur 6,
- Chêne-Bourg : 4 sur 6
- Chêne-Bougeries : 1 seul représentant
- En ce qui concerne le Conseil administratif seul M. Détruche était présent.

Les membres de Chêne-Bougeries étant régulièrement absents à ces séances, il serait bien que le Conseil administratif envoie un courrier à cette commune pour lui rappeler ses obligations.

- M. Détruche : un courrier sera envoyé aux Présidents des Conseils municipaux des trois communes et celui de Chêne-Bougeries sera adapté à la situation.

17.8. Tri des déchets

Mme Guarino : la commune a-t-elle placé des containers de récupération des capsules « Nespresso » ?

Mme RoCHAT : un récupérateur est en place au centre de voirie. Nous allons étudier la possibilité d'en installer à d'autres endroits.



17.9. Remarques générales

M. Loutan : suite à ce qui a été dit sur le dossier de la démolition-reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet, je tiens à préciser que je ne me suis jamais fait passer pour une autorité communale auprès des services de l'Etat.

D'autre part, je n'ai jamais fait opposition à quoi que soit et je remercie le Président d'avoir lu ma lettre.

Si vous voulez arrêter le débat public sur des malentendus je rencontre volontiers le Conseil administratif accompagné du Secrétaire général afin que l'on puisse fumer le calumet de la paix.

Mme Rochat informe les Conseillers municipaux qu'elle ne sera pas présente lors de la séance du 16 mai 2006.

*

La séance est levée à 23h.55.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Roland DROZ

M. Philippe GUEx